

Actualisation et mise en œuvre de plan de paysage du bassin carrier de Marquise

Description

Cet indicateur illustre l'état d'avancement de l'actualisation du plan de paysage du bassin carrier de Marquise pour une nouvelle période de 30 ans, à travers les étapes suivantes : action validée, suivi de la mise en œuvre, bilan.

Les étapes de l'état d'avancement sont :

- actualisation validée
- suivi de la mise en œuvre
- bilan

Etat d'avancement de l'actualisation du plan de paysage du bassin carrier de Marquise

Contexte / Analyse

En 1994, un protocole d'accord a été signé autour d'un « Plan de paysage à 30 ans » pour le bassin carrier de Marquise, concerné par la mise en dépôt de 57 000 mètres cubes de matériaux stériles. Ce protocole a été signé par les collectivités locales, les exploitants des carrières et les services de l'Etat. Depuis cette date, le paysage se construit conformément aux prévisions arrêtées par le plan. Les

documents d'urbanisme locaux et les autorisations d'exploitation des entreprises carrières s'y sont conformés.

Limites d'interprétation

Pas de limite d'interprétation

Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

Il existe une brochures de présentation du plan de paysage du bassin carrier de Marquise. vous pouvez la retrouver à l'adresse suivante : <http://www.parc-opale.fr/default2.asp>

Fiche mise à jour le : 21 janvier 2015

Evolution de l'occupation des sols du bassin carrier de

Marquise

Description

Cet indicateur s'exprime au travers de l'évolution des surfaces en hectare

- Des surfaces artificialisés en différenciant les zones d'extraction, les zones de dépôts de matériaux « stériles » au sens du plan de paysage du bassin carrier de Marquise, les espaces boisés créés, les espaces de landes créés et les espaces en eau créés.
- Des espaces agricoles
- Des espaces naturels

Tels que définis dans l'occupation du sol du PNRCMO. ces chiffres ne relèvent pas d'une photo-interprétation principalement assistée par ordinateur mais d'une analyse de la photographie aérienne verticale avec contrôle sur le terrain et ceci à une échelle parcellaire. Sa définition est évaluée à l'intérieur du périmètre du plan de paysage du bassin carrier de Marquise.

Calcul des surfaces sous SIG

Contexte / Analyse

Le bassin carrier de Marquise concerne un territoire de près de 2 500 hectares en perpétuelle évolution. La photo-interprétation assistée par ordinateur n'est pas la bonne approche car source de nombreuses erreurs. Ainsi, à titre d'exemple, une grande surface de carrière peut être abandonnée pendant un certain nombre d'années pour être réexploitée de nouveau par la suite. Si la photo-interprétation reste principalement automatique, cet espace pourra être interprété

comme un espace artificialisé (extraction) qui passe en espace naturel (friche) pour ensuite repasser en espace artificialisé. Pour éviter que l'analyse d'évolution des sols ne soit pas faussé par ces modifications qui en fait, ne sont que temporaires. La charte (annexe 8) précise que les carrières et chantiers feront l'effort d'un suivi à part qui sera fait à l'échelle parcellaire de visu avec contrôle sur le terrain.

Limites d'interprétation

L'analyse de l'évolution de ces surfaces sera à rapprocher et regrouper avec celle de l'évolution de l'occupation des sols.

Résultats



La carte est établis pour l'année 2015 uniquement sur le périmètre du bassin carrier de Marquise

sans objet

Fréquence de mise à jour : 
(années)